



## **BOYCOTT de la CAP Nationale des Adjointes Administratives du MTES/MCT du 17 avril 2018**

**NON A LA BAISSÉ DES TAUX PRO/PRO !  
TROP C'EST TROP !**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Directeur des ressources humaines,

VU, la nouvelle baisse des taux d'avancements de grade pour 2018-2019 et 2020 fixés par arrêté du 14 février 2018 et publié au JO le 16 mars 2018,

VU, les promesses non tenues par la ministre Royal dans le cadre du plan de requalification de C en B et le refus de la DRH de porter l'exigence d'un nouveau plan permettant la reconnaissance due aux agents,

VU, la disparition de la liste d'aptitude « au titre du plan de requalification » avec ses critères spécifiques au profit d'une liste d'aptitude « commune » (« LA classique et LA Plan de requalification ») sans distinction des propositions et ne permettant absolument pas de respecter l'esprit du plan de requalification,

VU, les inversions de carrière persistantes notamment pour les agents promus à la catégorie B et votre immobilisme : le renoncement n'est pas une politique RH !

VU, le report des « maigres points d'indice » des grilles PPCR dont auraient pu bénéficier les adjointes administratives au 01/01/2018,

VU, le gel des rémunérations,

VU, les annonces faites par les ministres Darmanin et Dussopt, en application des projets décidés par le Premier Ministre, dans sa circulaire du 26 septembre 2017 et Action Publique 2022, attaquant notamment le statut général des fonctionnaires, leurs statuts particuliers, leurs régimes de retraite et les missions publiques,

VU, la diminution du nombre des instances de représentation du personnel et la réduction programmée du rôle des instances de dialogue social : fusion des CT et CHSCT et diminution des prérogatives des CAP (ce qui remettrait en cause le droit des agents à être informés et défendus lors des actions de gestion, et permettrait aux chefs de service de définir eux-mêmes leurs critères sans se référer à aucune règle de gestion nationale et égalitaire pour les personnels).

VU, la volonté affichée de la DRH de réinstaurer une rémunération au mérite via un coefficient de modulation et donc une rémunération accessoire et discriminante,

VU, les 16 Millions d'Euros de masse salariale rendus par nos ministères sur l'exercice 2017. L'équivalent de 16 fois le plan de requalification de C en B ou 400 euros par agent sous plafond d'emploi du ministère (toutes catégories confondues!), largement de quoi financer des mesures catégorielles ou statutaires !

**Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS du MTES/MCT et des établissements publics affiliés, élu(e)s CGT et FO, à la CAP Nationale des Adjointes Administratives, vous informons que nous prenons la décision de boycotter cette réunion de CAP, la première de l'année 2018.**

**Nous ne serons donc pas présents à l'ouverture de cette séance, dont l'ordre du jour concerne les « tableaux d'avancements 2018 » car nous refusons ce coup supplémentaire porté au déroulement de carrière donc à la reconnaissance du travail des adjoints administratifs.**

Nous avons été élu(e)s, adjoints administratifs CGT et FO à la CAP Nationale des Adjointes Administratives (avec près de 70 % des voix exprimées aux élections de décembre 2014), pour la défense des statuts, des salaires, des avancements et des promotions et refusons de cautionner les reculs sociaux et les promesses non tenues des gouvernements successifs, tous pourtant « attachés à la revalorisation des bas salaires » !

Madame la Présidente, dans votre message du 16 mars dernier, vous considérez que le nombre de promotions est « *sensiblement* », voire « *même légèrement supérieur* » aux années précédentes. La fusion des échelles a bon dos ! Votre interprétation des chiffres n'a pas trompé les représentants CGT et FO à cette CAP Nationale.

Nous dénonçons fermement les comptes d'apothicaire de Bercy qui une fois de plus sanctionne les personnels qui ont le pouvoir d'achat le plus faible de la Fonction Publique. Nous demandons à Bercy de revoir les taux à la hausse et nous refusons d'examiner les tableaux d'avancement aujourd'hui.

Les AAAE ont besoin d'un soutien ACTIF de leurs ministères et d'une vraie politique RH pour un meilleur déroulement de carrière !

**Ce refus de siéger s'inscrit dans la continuité de la mobilisation des agents de la Fonction publique pour que leur avenir s'écrive avec des certitudes, en matière d'augmentation générale des salaires, de promotions et de reconnaissance de leurs missions publiques.**

**Cette mobilisation s'est exprimée le 22 mars 2018 par la grève et les manifestations et le 4 avril dernier, par le refus de nos fédérations FO et CGT de la Fonction Publique d'accepter les ultimes propositions des ministres.**

Par ce boycott, les représentants CGT et FO continueront avec leurs organisations syndicales, à défendre les légitimes revendications des adjoints administratifs du MTE/MCT avec détermination et jusqu'à satisfaction.

**Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, élu(e)s CGT et FO à la CAP Nationale**

#### **EXIGEONS :**

- l'arrêt de cette politique d'austérité et de démantèlement des services publics
- des recrutements à hauteur des besoins
- le maintien et la défense du Statut Général des Fonctionnaires
- le renforcement du rôle des CAP pour, notamment, **d'avantage de transparence sur les déroulements de carrière**
- la participation des organisations syndicales aux réunions d'harmonisations pour la liste d'aptitude (promotion en catégorie B)
- la revalorisation significative du point d'indice
- Le refus de toute rémunération individualisée et « au mérite » et donc la suppression à terme de la part indemnitaire (primes, NBI ...) au profit de la part indiciaire de la rémunération
- le retrait du PPCR
- l'abrogation du RIFSEEP

**Les revendications spécifiques que nous portons pour les adjoints administratifs :**

- un déroulement de carrière linéaire permettant de partir en retraite à minima au dernier échelon du dernier niveau de grade

